

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Service d'évaluation des fonctions	Date d'établissement 27.2.2003	Date de révision
1. Dénomination de la fonction Technicien en géomatique–technicienne en géomatique			Code fonction 1.03.020
2. But de la fonction Participer à la mise en œuvre des systèmes d'information géographique « métiers ». Paramétrer les outils géo-informatiques en fonction des modèles de données et de traitement afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Assurer la mise à jour et la diffusion du dictionnaire des données du système d'information. Assurer la valorisation et la diffusion des données du système d'information.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment de/d' : <ul style="list-style-type: none"> - participer à l'analyse des besoins des services dans leur mise en œuvre de systèmes d'information à référence spatiale; - transposer dans les outils de géo-information les modèles de traitement et de gestion afin de créer des applicatifs répondant aux besoins des utilisateurs; - réaliser des chartes graphiques et automates de production de plans et listes à divers niveaux de perception; - réaliser divers documents pour les besoins du service, de mandataires, organismes privés; - établir des analyses de l'information afin de fournir des aides à la décision; - assurer le contrôle de la cohérence des informations et gérer de manière autonome le dictionnaire des informations sur les données du système; - conseiller les utilisateurs de données sur l'utilisation de l'information; - assurer la saisie et la mise à jour des données complexes; - réaliser des relevés sur le terrain et numériser l'information dans le système; - participer à des groupes de travail selon les besoins du service; - exécuter d'autres tâches à la demande de la hiérarchie. 			
4. Exigences de la fonction Formation de technicien ET dans un domaine technique ou niveau équivalent, formation complémentaire en géomatique et informatique, 4 à 5 années d'expérience professionnelle dans le domaine.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	H	D	H	B	G	Cl. max. 14
Points	30	13	42	8	41	Total 134